



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2008/L.22
10 décembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt-neuvième session

Poznan, 1^{er}-10 décembre 2008

Point 6 b) de l'ordre du jour

Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

Questions concernant les pays les moins avancés

Questions concernant les pays les moins avancés

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note du rapport présenté oralement par le Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts) et a accueilli avec satisfaction le rapport sur les travaux de la quatorzième réunion du Groupe d'experts¹, qui s'est déroulée à Addis-Abeba (Éthiopie) du 29 septembre au 1^{er} octobre 2008.
2. Le SBI a félicité le Groupe d'experts des activités exécutées dans le cadre de son programme de travail pour 2008-2010 à l'appui de l'établissement et de l'exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA).
3. Le SBI a remercié le Gouvernement éthiopien d'avoir accueilli la réunion et a exprimé sa gratitude aux Gouvernements danois, irlandais, norvégien et roumain qui avaient fourni des ressources financières à l'appui des travaux du Groupe d'experts.
4. Le SBI a noté qu'au 10 décembre 2008, 39 PANA avaient été soumis au secrétariat et que 9 pays les moins avancés (PMA) parties devaient encore présenter leurs PANA². Il a aussi noté qu'à cette date, seul un projet était en cours d'exécution et qu'au 21 octobre 2008, 18 autres avaient été approuvés au titre de la mise au point de projets³.

¹ FCCC/SBI/2008/14.

² http://unfccc.int/national_reports/napa/items/2719.php.

³ http://www.gefweb.org/interior_right.aspx?id=23018.

5. Le SBI a invité le Groupe d'experts à évaluer, en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses organismes, l'appui nécessaire à l'exécution des projets relevant des PANA.
6. Le SBI a pris note de l'élaboration en cours du guide rapide relatif au Fonds pour les pays les moins avancés par le FEM et du guide par étapes relatif à l'exécution des PANA par le Groupe d'experts dans le cadre de son programme de travail pour 2008-2010. Il a encouragé le Groupe d'experts à assurer, en s'inspirant de ces guides, un appui technique et une formation à la mise au point de projets relevant des PANA à exécuter, comme indiqué dans son programme de travail, dès que possible, sous réserve de la disponibilité de ressources et en collaboration avec le FEM et ses organismes.
7. Le SBI a invité le Groupe d'experts à formuler des recommandations sur la manière dont les pays les moins avancés parties peuvent actualiser leurs priorités dans leurs PANA dans le cadre du guide par étapes relatif à l'exécution des PANA, et de donner des informations sur ses travaux dans le rapport qui sera présenté au SBI, à sa trente et unième session.
8. Le SBI a encouragé le Groupe d'experts à faire appel à un large éventail d'organisations pour appuyer l'exécution de son programme de travail, des PANA et d'autres éléments du programme de travail relatif aux pays les moins avancés.
9. Le SBI a prié le Groupe d'experts de faire rapport au SBI, à sa trentième session, sur les progrès accomplis dans l'exécution de son programme de travail.
10. Le SBI a invité les Parties qui étaient en mesure de le faire à continuer d'appuyer les travaux du Groupe d'experts et à fournir des ressources à l'appui de son programme de travail.
